

L'équitation en général et aux Jeux Olympiques, entre humanisme et animalisme

Jean-Pierre DIGARD

Directeur de recherche honoraire au CNRS

Vice-Président de la Société d'Ethnozootechnie et membre de l'Académie d'Agriculture du France
jpdigard@gmail.com

Résumé : Les atouts de l'équitation tiennent à l'utilisation d'un animal élégant et prestigieux (mais pas « à égalité » avec le cavalier car c'est ce dernier qui a l'initiative) et à la mixité des épreuves équestres. Les inconvénients résultent des multiples contraintes de la gestion de l'animal, de sa sélection, de son élevage, de son dressage, ainsi que d'une possible dérive « animaliste » opposée à toute utilisation du cheval. À cet égard, les Jeux Olympiques (J.O.) ont fait figure de test pour l'équitation. Suite aux problèmes soulevés par l'épreuve équestre (Concours de Saut d'Obstacles – C.S.O.) du Pentathlon aux J.O. de Tokyo en 2021, la Fédération Équestre Internationale a sagement soutenu le retrait du C.S.O. du programme olympique et son remplacement par la course d'obstacles, et assuré ainsi le maintien de l'équitation au programme des J.O.

Mots-clés : cheval ; cavalier ; équitation ; saut d'obstacle ; dressage ; jeux olympiques ; élevage.

Horse riding in general and at the Olympic Games, between humanism and animalism. Abstract: The advantages of horse-riding lie in the use of an elegant and prestigious animal (although not 'on an equal footing' with the rider, as it is the rider who takes the initiative) and in the mixed nature of equestrian events. The disadvantages stem from the many constraints involved in managing the animal, selecting it, breeding it and training it, as well as a possible 'animalistic' drift away from any use of the horse. In this respect, the Olympic Games acted as a test for equestrianism. Following the problems raised by the Pentathlon equestrian event (show jumping) during the 2021 Tokyo Olympics, the International Equestrian Federation wisely supported the withdrawal of the jumping from the Olympic program and its replacement by the obstacle course, thus ensuring that equestrian events would remain on the Olympic program.

Keywords: horse; rider; riding; show jumping; dressage; Olympic games; livestock farming.

Avant-propos

Cet article reprend une communication de l'auteur au colloque « Sports équestres : jeux et enjeux. Le cheval au château de Versailles du XVII^e siècle aux J.O. de Paris 2024 » organisé par La Bibliothèque Mondiale du Cheval à l'occasion des épreuves équestres olympiques dans le parc du château, le 1^{er} août 2024.

Introduction

« L'équitation, seul sport au programme olympique à se pratiquer avec et à égalité avec un animal : atouts et inconvénients de cette singularité ? » Ainsi formulée, la question initiale était équivoque : en effet, si l'équitation est bien, sans aucun doute, « le seul sport au programme olympique à se pratiquer avec un animal », ça n'est pas « à égalité » avec lui, car lui, le cheval, n'a rien demandé, il n'a pas choisi son cavalier ou sa

cavalière et, en principe – du moins faut-il l'espérer –, ce n'est pas lui qui commande !

Cette précision étant apportée, il y a bien une singularité dans ce sport pratiqué avec un animal. Et la question reste de savoir quels sont les atouts et les inconvénients de cette singularité, aux Jeux Olympiques (J.O.) et ailleurs.

La singularité

Commençons par nous intéresser à la singularité. De fait, l'équitation n'est pas un sport comme les autres. Elle tient sa singularité de l'utilisation qu'elle fait d'un animal, et pas n'importe lequel – le

cheval, espèce à forte charge symbolique –, ni n'importe comment – au corps à corps entre l'homme et l'animal.

La place que tient la monture dans les préoccupations du cavalier se traduit par tout un échafaudage d'usages et d'idées – en un mot : par une *culture équestre* – qui va bien au-delà de ce qui peut être considéré comme nécessaire et suffisant pour entretenir et utiliser correctement l'animal.

La singularité de l'équitation tient aussi à la position du cavalier : assis à califourchon sur une selle posée en arrière du garrot du cheval. Contrairement à une idée très répandue, cette position n'a rien de naturel ou de spontané. En effet, à partir de la domestication du cheval vers 3500 ans av. J.C., le cheval a d'abord été utilisé pour sa viande, puis attelé à partir de l'invention de la roue à rayons vers - 2000, puis régulièrement monté, mais seulement à partir de - 700, d'abord à cru, puis avec un tapis qui a été peu à peu matelassé, avant de devenir, au début de notre ère, une selle à arçon rigide, auquel ont pu être suspendus, vers 800 ap. J.C., des étriers, auxiliaires décisifs de l'équilibre du cavalier, ce qui signifie que durant près de deux millénaires, tous les cavaliers du monde ont monté à cru et sans pédales (Digard, 2004) : les cavaliers d'aujourd'hui apprécieront !

Exception notable à la monte à califourchon : l'équitation féminine en amazone, c'est-à-dire en jupe longue, les deux jambes du côté du montoir, grâce à une selle spéciale à « fourches », dans une posture pour le moins handicapante mais qui resta la seule permise aux femmes jusqu'en 1930, date à laquelle la loi française finit par leur autoriser le port du pantalon pour monter à cheval et à bicyclette (Pellier, 1897 ; Faucompret, 1990 ; Deslandres, 1990 ; Tourre-Malen, 2004). Aujourd'hui – autre singularité de l'équitation, et non des moindres –, les épreuves sont mixtes.

Il aura donc fallu deux millénaires pour que soient élaborés les instruments de la monte à califourchon, et un millénaire supplémentaire pour parvenir à des techniques familiaires aux cavaliers d'aujourd'hui comme le trot enlevé, qui fut emprunté par les Britanniques aux cavaliers de leur empire des Indes et ne fut adopté en France qu'à la fin du XIXe siècle, ou la monte en suspension sur l'obstacle, qui fut inventée au début des années 1900 en Italie par le capitaine Caprilli et perfectionnée dans les années 1930 à Saumur par le colonel Danloux.

Les atouts

Les atouts de la position à califourchon tiennent aux contacts multiples qu'elle permet au cavalier d'avoir avec sa monture et aux actions (ou « aides ») qu'elle lui permet d'exercer sur elle : par les mains (sur la bouche du cheval par l'intermédiaire du mors et des rênes), par les jambes (par des pressions sur les flancs), par l'« assiette » (c'est-à-dire le poids et la position des fesses du cavalier sur le dos du cheval), par la voix et, en ultime recours, par la cravache, alors que dans le cas d'un cheval attelé, les seules aides possibles se limitent aux mains (*via* les guides), à la voix et au fouet. Réciproquement, cette proximité corporelle permet aussi au cavalier de « sentir » son cheval, d'être à son écoute, de percevoir ses réactions, son allant comme ses

appréhensions et ses réticences éventuelles, et d'agir en conséquence.

L'animal peut aussi, parfois, pallier les carences de son cavalier, c'est-à-dire prendre des « décisions » qui assureront la sécurité du couple, voire la performance dans le cadre d'une compétition. A l'inverse, le cheval peut décider de ne pas jouer le jeu de l'accord avec son cavalier et, plus ou moins systématiquement, d'aller à l'encontre de la volonté de ce dernier : cf. les déboires de Pierre Durand aux J.O. de Los Angeles en 1984 (suivis d'une magnifique revanche à Séoul en 1988) et ceux de Pénélope Leprévost à Tokyo en 2021. Bref, l'acceptation ou le refus du cheval de se plier aux sollicitations du cavalier sont une composante essentielle des sports équestres.

Les inconvénients

La position à califourchon ne va pas non plus sans inconvénients. Les « aides » qui viennent d'être énumérées n'ont rien d'automatique ou de mécanique. En effet, pas plus qu'il n'existe d'humains absolument identiques, il n'existe de chevaux absolument identiques. Une brillante illustration vient d'en être donnée par Bartabas (2020) dans son ouvrage *D'un cheval l'autre*, dont

les 45 chapitres correspondent aux 45 chevaux qui ont marqué sa carrière équestre et l'ont conduit au constat suivant (p. 207) : « Pour le comprendre [le cheval] et travailler avec lui, je dois être moi, ignorer le reste et penser avec les fesses ». D'où la pertinence de la notion de « couple » en équitation – notion que ne contestera certainement pas Pierre Durand, médaillé d'or en C.S.O. (concours de saut

d'obstacles) aux J.O. de Séoul en 1988 avec Jappeloup (1975-1991).

Or, dans le couple cavalier-cheval, le premier est largement tributaire du second, en premier lieu de ses aptitudes et de son désir de répondre aux sollicitations du cavalier, et donc, *in fine*, des conditions de son élevage au sens large, notamment de la sélection des reproducteurs effectuée en amont. Dans le travail équestre proprement dit, la nécessaire recherche par le cavalier de son intimité avec sa monture impose au premier de nombreuses contraintes.

En tous temps et en tous lieux, l'essentiel de toute culture équestre a été centré sur le rapport au cheval. À cet égard, l'ancienne culture privilégiait l'art d'*utiliser* au mieux l'animal. Le cheval devait son rang aux services qu'il rendait à l'homme (rapidité des déplacements, puissance de portage et de trait, efficacité guerrière) tout en lui procurant plaisir, pouvoir et prestige. Sous peine de perdre ou d'endommager sa monture, qui voulait aller loin devait, comme le recommande le dicton, veiller à la ménager. Jules Pellier (1900) recommandait même, pour « mériter le titre d'homme de cheval », de témoigner à ce dernier rien moins que du « respect ». Inséparable de la notion de respect du cheval est celle de « tact équestre », que le même auteur définissait ainsi (p. 348) : « Sentiment délicat et fin du cavalier dans l'emploi des aides ou moyens d'action sur le cheval [...]. Cette nécessité du tact pour se servir du cheval avec justesse prouve que l'équitation est avant tout un art ; car les règles scientifiques édictées parfois mathématiquement n'y donnent des résultats réellement sérieux qu'appliquées par des personnalités qui les approprient aux sujets et aux circonstances avec adresse, à propos et dans la mesure voulue. Toutes ces nuances constituent le tact, et, à un degré plus élevé, le talent ».

Une vulnérabilité inattendue et sous-estimée de l'équitation

Le tableau qui vient d'être décrit a été récemment bouleversé par différents phénomènes. Le premier d'entre eux est l'influence exercée par le « phénomène poney ». Largement et depuis longtemps pratiquée Outre-Manche, l'équitation sur poney s'est peu à peu installée en France à partir des années 70, entraînant dans l'univers équestre une double révolution, sociologique et culturelle.

La révolution sociologique d'abord. Elle comporte trois évolutions essentielles :

- 1) Une *massification* (terme plus exact que celui de « démocratisation » généralement employé),

Pour d'autres auteurs, il s'agit d'un « sixième sens donné au cavalier, un “toucher” qui intervient dans tous les rapports avec le cheval » (Cassart & Moirant, 1979, p. 247). A propos de « toucher », tel instructeur aimait à répéter que le cavalier doué de tact est au cheval ce que l'archet est au violon...

Le tact est donc l'une des qualités distinctives de la figure traditionnelle de l'« homme de cheval ». Ce qualificatif, très positivement connoté – et auquel, notons-le, il n'existe pas d'équivalent féminin ! –, désigne non seulement « celui qui sait monter à cheval, mais aussi celui qui connaît les chevaux et dispose d'une grande expérience » (*ibid.*, p. 138). Il s'applique, précise encore un lexique de la fin du XIXe siècle, « aux personnes qui s'occupent exclusivement du cheval, pour l'élever, le dresser, le conduire ou l'utiliser » (Pellier, *op cit.*, pp. 194-195, mes italiques). N'est donc pas « homme de cheval » qui veut : outre des valeurs « morales » (courage physique, ténacité, patience, respect du cheval), ce statut implique des compétences particulières et de la disponibilité de temps, que seules certaines positions sociales permettent de réunir. Du reste, les classifications modernes des pratiques sportives font justement figurer l'équitation parmi les « sports socialement “fermés”, à compétence ultra-spécifique, dans lesquels la longueur et la complexité, donc la nécessaire précocité des apprentissages, gros consommateurs de temps, sont les plus sûrs garants de leur réservation » (Pociello, 1983, p. 197).

Bref, toutes les dimensions qui viennent d'être évoquées sont étroitement liées à la nature humaine du cavalier ou de la cavalière. Il est donc à peine exagéré d'affirmer que l'équitation classique est un humanisme, qui grandit celles et ceux qui la pratiquent, et qui justifie pleinement sa place dans le programme olympique.

c'est-à-dire l'irruption, dans le champ des activités équestres, de catégories sociales qui s'en trouvaient exclues auparavant. Cette massification a contribué à façonner un « nouveau cavalier » au profil sociologique et sportif caractérisé en premier lieu par l'appartenance de la majorité des pratiquants d'aujourd'hui aux classes moyennes (cadres, commerçants, professions libérales, etc.) de la population urbaine.

- 2) Une *juvénilisation*, prévisible s'agissant d'équitation sur poneys – juvénilisation accentuée en outre par un fort taux d'abandon à

partir d'un certain niveau d'apprentissage (Chevalier, 1990) : les moins de 18 ans représentent 58 % des licenciés, ce pourcentage passant à 67 % si l'on considère l'ensemble des moins de 25 ans.

3) Une *féminisation*, à commencer par celle des professionnel(le)s exerçant avec des enfants dans le cadre des poney-clubs (Tourre-Malen, 2006, et la conférence de Sylvine Pickel-Chevalier). Depuis 1973, tandis que le nombre des cavaliers augmentait de 42 %, celui des cavalières progressait de 120 %, de sorte qu'aujourd'hui plus de 70 % des licenciés sont des femmes ou des filles, ce taux dépassant 80 % dans la tranche d'âge des 14-18 ans ; dans les centres équestres, 53 % des personnels sont des femmes, 82 % dans les emplois d'encadrement et d'animation, 62 % chez les palefreniers, 50 % chez les enseignants d'équitation (UNIC, 1993). Cette féminisation a fortement marqué l'évolution des activités équestres : plus respectueuses du rapport maître-élève, plus attentives aux consignes, plus « scolaires » que les garçons, les filles paraissent mieux s'adapter qu'eux à « l'ambiance un peu studieuse des centres équestres » (Tourre-Malen, 2001, p. 34) ; en selle, les cavalières réussissent là où beaucoup de cavaliers échouent car elles sont moins tentées qu'eux d'entrer dans un rapport de force, perdu d'avance, avec leur monture ; elles font aussi preuve d'une persévérance qui fait souvent défaut aux cavaliers : « les garçons tombent, ne pleurent pas, mais ne reviennent pas ; les filles tombent, pleurent, mais reviennent », a constaté Catherine Tourre-Malen durant sa carrière d'enseignante d'équitation ; enfin et surtout, les femmes n'entretiennent pas, d'une manière générale, avec les chevaux les mêmes rapports que les hommes : tandis que ces derniers limitent volontiers leurs contacts avec l'animal au temps qu'ils passent sur son dos, les premières, à l'inverse, prennent plaisir à cette sorte de « maternage » qu'est le pansage minutieux et prolongé de la monture avant et après le travail, de sorte qu'il se trouve toujours dans les centres équestres nombre de jeunes filles pour accepter de s'occuper des chevaux des garçons en lieu et la place de ceux-ci (les *grooms* chargés des soins aux chevaux des cavaliers de haut niveau sont d'ailleurs tous des femmes).

Le remplacement progressif de l'ancienne population de cavaliers par la nouvelle a entraîné la superposition dans le champ des activités équestres de deux cultures : la culture traditionnelle de

l'« homme de cheval » et celle, récente, des « nouveaux cavaliers », la superposition de ces deux strates sociales et culturelles conférant au monde du cheval ses contrastes et son aspect bariolé actuels, caractéristiques des situations de transition.

La nouvelle culture équestre se distingue de l'ancienne par trois caractéristiques principales :

- 1) C'est une culture *hédoniste*, c'est-à-dire orientée vers la recherche du plaisir plus que de l'effort sportif (seulement 10 % des licences ont un fléchage compétition).
- 2) C'est une culture *baroque*, en ce sens qu'elle se nourrit de pratiques équestres diversifiées, souvent exotiques, auxquelles elle emprunte des éléments disparates – horse-ball (inspiré du *pato* argentin), *pony-games*, équi-fun, ski-jöering, équitation « western », *doma vaquera* espagnole... –, ainsi que de la demande de chevaux plus rustiques et plus typés — barbes, espagnols, lusitaniens, quarter-horses, appaloosas, criollos... — qui attirent de plus en plus d'amateurs, déçus par le rebut des courses qui a longtemps constitué l'essentiel de la cavalerie des clubs ; ce renouvellement des pratiques a également entraîné un profond bouleversement institutionnel : tandis que croît le nombre des licenciés de la FFE (aujourd'hui près de 700 000) et que prolifèrent poney-clubs, établissements, gîtes et fermes équestres, des « cavaliers indépendants », dont le nombre est évalué à plus de 200 000, manifestent besoin d'autonomie et esprit d'indépendance en développant des « pratiques sauvages » comme la randonnée solitaire, avec des chevaux gardés à domicile, hors des structures existantes, fédérales notamment.
- 3) Surtout, la nouvelle culture équestre est une culture *sentimentale*, c'est-à-dire fondée, non plus seulement sur le respect, mais sur un *amour* du cheval en phase avec de nouvelles sensibilités ambiantes (Digard, 1995 et 1999, chap. III). Ces sensibilités se sont engouffrées d'autant plus facilement dans la culture équestre qu'elles y ont trouvé un « milieu favorable » (Leroi-Gourhan, 1945, p. 382), dû à des « notions voisines » (Guimelli, 1988) qui s'y trouvaient déjà. Il n'y a donc pas eu, à proprement parler, de rupture radicale entre l'ancienne culture équestre et la nouvelle. Néanmoins, l'accent est mis dorénavant, de plus en plus, sur la qualité des relations que le cavalier doit entretenir avec sa monture. Le cheval « n'est plus un instrument, mais un être vivant à part entière, doté d'une volonté et d'une âme qui lui sont propres. L'homme ne se

contente plus d'agir sur lui matériellement, ni de le voir, il le regarde et il l'écoute » (Lizet, 1975, p. 344). Le « nouveau cavalier » cherche en lui « un ami pour la vie », dit une affiche publicitaire vue au Salon d'agriculture de Paris en mars 1995 (publicité d'ailleurs mensongère puisqu'un cheval ne vit qu'une vingtaine d'années), un « compagnon de route », presque un « allié de classe » et/ou de genre, d'autant plus prisé que celui-ci restait, il n'y a pas si longtemps encore, l'apanage des classes et du sexe dominants.

Déjà présent dans la culture de l'« homme de cheval » – on ne parle jamais des pattes d'un cheval mais de ses jambes et de ses pieds, et encore moins de sa gueule mais de sa bouche, etc. –, l'anthropomorphisme atteint désormais des sommets : la littérature hippologique courante ne parle plus d'éthologie mais de « psychologie » du cheval. D'ailleurs, par un glissement prévisible, cette anthropomorphisation des représentations du cheval tend à se confondre avec la zoomorphisation des représentations du cavalier : évoquant l'image du centaure, un auteur d'une revue équestre à grand tirage, écrit que c'est « l'homme qui prolonge son cheval » (Bigo, 1986, p. 28).

Ainsi promu, le cheval devient l'objet de tous les soins, de toutes les attentions, de toutes les compassions. « Cassez-vous la gueule mais ne cassez pas les chevaux ! », répétait tel instructeur à ses élèves. De fait, alors que la médecine vétérinaire du cheval de sport est, depuis fort longtemps, une discipline à part entière, la médecine sportive humaine n'a commencé que très

récemment à se pencher sur la traumatologie spécifique du cavalier. Les conditions « inhumaines » (*sic*) de transport des chevaux de boucherie suscitent périodiquement de violentes campagnes de dénonciation. Et l'hippophagie soulève le cœur des « nouveaux cavaliers ». Conséquence de l'impossibilité d'envoyer (du moins ouvertement) à la boucherie les montures réformées, on voit se multiplier les « maisons de retraite » pour chevaux et les « refuges pour équidés martyrs ». L'idée de cimetières pour chevaux commence à faire surface. En attendant, la moindre « brutalité ou cruauté » provoque l'indignation vertueuse de la gent cavalière : elle, traditionnellement si soucieuse de convenances et de retenue, n'hésite plus aujourd'hui à huer tel cavalier d'obstacle sanctionnant de la cravache une faute de sa monture ou tel cascadeur dont la prestation est jugée trop dangereuse pour les chevaux (comme Mario Luraschi, sifflé par le public de Bercy à l'occasion du jumping de mars 1985). D'une façon générale, des critiques de plus en plus sévères sont systématiquement portées par certains mouvements protectionnistes et complaisamment relayées et amplifiées par une partie de la presse équestre, à l'encontre des pratiques comme la caudectomie, le marquage au fer (déjà interdit dans plusieurs pays de l'Union européenne), le « barrage » des chevaux d'obstacle, le surharnachement des trotteurs de course, le gonflement des épreuves d'endurance, le danger (pour les chevaux) des obstacles fixes sur les parcours de cross (des associations américaines ont même activement milité pour faire interdire l'épreuve de cross des J.O. d'Atlanta en 1996)...

Un péril mortel pour le cheval : sa canisation

Plusieurs indices concordants confirment qu'une autre composante est en passe de s'installer durablement dans ce système. Les premiers résultats d'enquêtes récentes dans des centres équestres, venant amplifier les résultats de sondages plus anciens, indiquent en effet qu'un nombre significatif de cavaliers de base se montrent, au fond, plus intéressés par la fréquentation des chevaux que par la pratique de l'équitation elle-même. En décembre 1982 déjà, une enquête de *Cheval Magazine* sur le thème « Pratiquez-vous l'équitation que vous désirez ? » menée auprès de « nouveaux cavaliers » donnait comme « motivation de départ » l'attrait pour l'animal (pour 90,3% des cavaliers), suivi de la recherche du contact avec la nature (pour 43,6 %), du besoin de détente (pour 39,2 %), de loisirs différents (pour 34,3 %), de satisfactions

esthétiques (pour 10,4%), de sociabilité (pour 6,6%). On observe par ailleurs qu'un nombre croissant d'amateurs – femmes pour la plupart, ce qui n'est sans doute pas un hasard – acquièrent des chevaux à seule fin de... *ne pas* les utiliser !

Une affiche vue dans le métro parisien en 2020 présentait l'équitation comme une injustifiable « domination » du cheval et appelait à son abandon – mot d'ordre qui semble avoir été entendu par la mairie de Paris puisque celle-ci a décidé en août 2023 d'interdire à partir de 2025 les promenades à poney dans les parcs et jardins de la capitale au nom du « bien-être animal ».

Ces faits sont l'illustration de la position intermédiaire que l'espèce chevaline tend de plus en plus à occuper, dans le système domesticatoire

occidental contemporain, entre le groupe des animaux utilitaires ou de rente, dont elle ne fait déjà presque plus partie (races de trait lourdes exceptées, mais en danger d'extinction), et celui des animaux de compagnie, qu'elle tend à rejoindre (Digard, 2004, chap. III). Européens (Milliet & Digard, 1989) et Américains (Berger, 1989) placent d'ores et déjà le cheval en troisième position, juste derrière le chien et le chat, dans l'ordre de leurs faveurs. À l'occasion de la préparation de la loi française du 6 janvier 1999 relative à la protection des animaux, la revue *Cheval Magazine* (n°299, pp. 55-57, et n° « spécial 25 ans », p. 55) a d'ailleurs réclamé explicitement que le cheval soit, au même titre que le chat et le chien, légalement reconnu comme « animal de compagnie ».

D'autres pratiques, pour minoritaires qu'elles soient, n'en apparaissent pas moins révélatrices de la même tendance. On connaît l'existence des falabellas et autres « *horse-toys* » de 60 cm au garrot. Importés d'outre-Atlantique, ils restent peu nombreux en France mais connaissent un succès grandissant, peut-être en proportion de leur prix qui a été multiplié par quatre ou cinq en moins de dix ans. Ceux présentés en 2003 au Salon de l'agriculture de Paris étaient vendus entre 1 800 et 3 000 € pièce et explicitement affichés comme « chevaux de compagnie », au grand dam des éleveurs de traits lourds des stands voisins qui militaient, eux, pour que le cheval conserve son statut agricole. Déjà, pour les « chevaux d'appartement », une société australienne a mis sur le marché en 1999 des « couches pour chevaux ». Et l'on a déjà pu voir, au bois de Vincennes, des Falabellas être promenés, non point en licol et longe comme il sied pour les équidés, mais en collier et laisse !

Cette nouvelle relation au cheval a été illustrée et confortée dans les années 1990 et 2000 par la vogue des « chuchoteurs » (*whisperers*) américains, « nouveaux maîtres » de l'« éducation » des chevaux par des méthodes « éthologiques » et « naturelles » soi-disant issues de la culture équestre des Indiens d'Amérique du Nord (Pilley-Mirande, 1997). Son succès s'explique par une habile association de plusieurs ingrédients au goût du jour. En premier lieu, l'étiquette d'« éthologie », au demeurant totalement abusive : ou bien toutes les équitations sont nécessairement « éthologiques » (au sens strict), ou bien celle-là ne l'est pas plus que les autres ! De cette première illusion, on glisse tout naturellement, en second lieu, vers la supercherie qui consiste à faire croire au chaland, par une subtile mise en scène de la non-violence, que les méthodes des « nouveaux

maîtres » – méthodes prétendues « naturelles », inspirées d'un pseudo-idéal amérindien d'harmonie entre l'Homme et ses « frères animaux » – seraient fondées sur l'« absence de domination » du cheval ou sur sa « persuasion » afin de l'amener à consentir à sa propre domination. Le tout se traduit, enfin, par une flagrante sous-utilisation du cheval, la plupart des « prouesses » des « chuchoteurs » consistant en manipulations de l'animal *à pied* – manipulations qui s'apparentent davantage aux concours d'« *agility* » canins qu'aux sports équestres et qui sont bien représentatives du processus surnois de *canisation* dont le cheval est actuellement l'objet.

Il n'est donc pas exagéré de dire que l'activité équestre se trouve à un nouveau tournant de son histoire. Car, pour sympathiques et bien intentionnées qu'elles soient, ces attitudes nouvelles, manifestations du processus de « civilisation des mœurs » étudié par Norbert Elias (1939), dissimulent un péril mortel pour l'avenir de l'espèce chevaline. En effet, le surinvestissement affectif et le protectionnisme dont le cheval est actuellement l'objet vont de pair – et ce fait est fondamental – avec une idéologie de *non-utilisation* de l'animal qui est, on l'a vu, l'un des aspects constitutifs du phénomène « animal de compagnie ».

Que le statut du cheval de selle tende vers celui de l'animal de compagnie, c'est indéniable ; qu'il y parvienne un jour, voilà qui est plus douteux, ne serait-ce qu'à cause de sa taille (Falabella excepté), du volume de sa nourriture et de son incapacité à contrôler ses sphincters. Or, en matière d'espèces et de races animales domestiques, il ne saurait y avoir conservation sans valorisation. Plus précisément, pour le domaine qui nous intéresse ici, tout animal qui, n'étant plus utilisé et ayant par conséquent quitté le groupe des animaux de rente, sans pour autant réussir à se faire admettre dans celui des animaux de compagnie, est condamné à ne plus représenter qu'une survivance (comme les mustangs aux États-Unis) ou qu'une nuisance (comme les *brumbies* en Australie) – deux statuts inégaux en prestige mais également éphémères. Autrement dit, si la zoolâtrie et l'animalitarisme contemporains continuent de gagner du terrain, la survie de l'espèce chevaline – qui, il faut s'en souvenir, ne subsiste plus nulle part à l'état sauvage vrai – est condamnée à plus ou moins long terme.

À ceux qui jugeraient une telle perspective exagérément alarmiste, on se contentera de rappeler, entre autres incidences des sensibilités « animalitaires » (selon le mot d'Ernest

Hemingway, 1932) et *a fortiori* animalistes sur le recul du cheval, que les races de gros trait sont d'ores et déjà menacées d'extinction par la lame de fond anti-hippophagique, malgré les efforts accomplis pour leur trouver des débouchés de substitution. En effet, à l'inverse de ce qui se passe pour les chevaux de selle, dont les protecteurs plaident pour moins d'utilisation, la sauvegarde des chevaux de trait passe par leur réutilisation, soit par la reprise d'activités traditionnelles comme le débardage du bois d'exploitation en forêt ou la voirie urbaine, soit par la recherche de nouvelles activités qui mêlent, dans des proportions variables, jeu, spectacle, tourisme et folklore : on pense notamment ici aux concours de traction qui font fureur aux États-Unis et au Japon, aux « courses » comme la Route du Poisson entre Boulogne-sur-Mer et Paris, suivant l'itinéraire de l'ancien chasse-marée, et aux divers championnats d'attelage ou concours d'élevage qui accompagnent certaines foires (Lizet, 1996). Aussi grandes soient la passion et l'énergie que les nouveaux acteurs du secteur du trait investissent dans ces réutilisations, celles-ci demeurent néanmoins limitées et marginales, et il n'est pas certain qu'elles suffiront pour assurer la survie des races de trait. Si bien que, pour le cheval de selle, la conclusion reste celle-ci : ou bien le cheval réussit à retrouver son statut d'animal de travail, et il est sauvé ; ou bien il continue de glisser sur la pente de l'animal de compagnie, et c'en est fini de lui, d'ici à quelques décennies.

En attendant que l'issue se précise, on peut observer, dans le monde du cheval, des fractures et des contradictions caractéristiques des situations de crise. Il y a d'abord le fossé de plus en plus profond entre, d'une part, les milieux professionnels du cheval, encore imprégnés de l'ancienne culture élitiste et utilitariste de l'« homme de cheval », et, d'autre part, le public et les nouveaux usagers du cheval, porteurs des aspirations hédonistes et des

sensibilités animalières nouvelles. L'inadaptation de l'élevage équin européen au marché du cheval de loisir, la crise de la filière hippophagique et la régression des effectifs des races de trait, la stagnation des enjeux aux courses et la baisse de la fréquentation des hippodromes, la disparition des sports équestres de la télévision, les critiques de plus en plus vives portées contre certains usages des chevaux, sont autant de manifestations de ce décalage. Il y a ensuite l'éclatement (pour ne pas dire la division) des milieux équestres eux-mêmes. Certes, l'individualisme et le narcissisme des cavaliers, la prolifération des chapelles équestres et des organismes professionnels, les cloisonnements entre mondes du trait et de la selle, des sports équestres et des courses, du trot et du galop, etc., ne datent pas d'hier. Mais il faudrait être aveugle pour ne pas voir que d'autres difficultés sont apparues. En équitation, la prolifération des centres équestres, conséquence du succès du cheval, engendre un risque de saturation du marché et de baisse de la rentabilité. Face à cette situation, les professionnels sont partagés quant aux « produits » à proposer : sport ou loisir ? enseignement ou animation ? spécialisation ou diversification ? Dans ce contexte, les enseignants d'équitation sont déchirés entre, d'un côté, leur formation et leurs aspirations initiales, équestres et sportives, et, d'un autre côté, l'exercice quotidien de leur métier, de plus en plus tiré vers l'animation équiphile. Parallèlement, des tensions de plus en plus vives se manifestent entre les techniciens de l'instrumentalisation du cheval-athlète d'une part, et les adeptes, conscients ou inconscients, de la « canisation » des équidés d'autre part. Pour feutrées ou absconses qu'elles puissent apparaître vues de l'extérieur, les controverses qui agitent aujourd'hui les milieux équestres n'en sont pas moins, comme par le passé, de véritables batailles rangées symboliques, mise en scène inconsciente d'enjeux et d'antagonismes sociaux et culturels profonds.

Revenons, pour conclure, aux Jeux Olympiques

L'équitation tient sa singularité de l'utilisation qu'elle fait d'un animal, pas n'importe lequel : le cheval ; et pas n'importe comment : au corps à corps avec lui. Cette singularité lui vaut des atouts : une intimité avec l'animal, mais aussi des inconvénients : la nécessité d'un « tact » qui n'est pas à la portée de tous les cavaliers. Cette singularité expose aussi l'équitation et la culture équestre à la contamination par les sensibilités animalitaires et les excès animalistes, conduisant à l'émergence progressive d'un nouveau statut du cheval. Or ce nouveau statut, en apparence favorable, peut à terme se révéler désastreux dans

la mesure où il procède d'une idéologie de *non-utilisation* de l'animal.

Comme la langue d'Ésope, l'amour du cheval contient donc à la fois le meilleur et le pire. Sans aucun doute, c'est lui qui a été, en France, le principal moteur du spectaculaire essor des sports et des loisirs équestres depuis 1970 ainsi, par voie de conséquence, que du maintien de l'élevage équin. Mais, sous la poussée des mouvements animalitaire et surtout animaliste, cet engouement peut aussi, si l'on n'y prend pas garde, conduire à l'évolution inverse. Alors que la plupart des

disciplines sportives ont progressé du jeu au sport, certaines équitations paraissent, à bien des égards, effectuer le trajet en sens inverse. Que resterait-il des chevaux si, après avoir disparu des rues et des routes, des champs de bataille et des champs tout court, ils étaient aussi éliminés des manèges, des terrains de concours et des hippodromes ? Le Falabella, « *horse-toy* » de 60 cm au garrot ? Le « cheval de compagnie », idéal bardotien du dada-à-sa-mémère ? Décidément, on ne se méfie jamais assez de l'amour !

Quant aux J.O., ils ont fait, à plusieurs égards, figure de test pour l'équitation. On se souvient des problèmes qu'avait soulevés le C.O. du Pentathlon aux J.O. de Tokyo en 2021 : Saint Boy, le cheval de l'Allemande Annika Schleu, avait enchaîné les désobéissances, provoquant la détresse de sa

cavalière et la colère de son entraîneuse Kim Raisner, qui avait asséné un violent coup de poing à l'animal. Face à la polémique déclenchée par ces incidents, la F.E.I. (Fédération Équestre Internationale) avait sagement soutenu la décision de retirer le C.O. du Pentathlon et de le remplacer par la course d'obstacles (parcours chronométré de 10 obstacles sur une longueur de 350 à 400 mètres). Mais selon les dernières informations, les trois disciplines équestres (dressage, saut d'obstacles et concours complet) seraient maintenues au programme des J.O. suivants, à Los Angeles en 2028. Bref, il est clair que les J.O. perdraient beaucoup à la disparition des sports équestres, de même que l'équitation à son élimination des J.O. Le danger semble écarté, mais la vigilance reste de mise, dans l'intérêt de l'équitation comme dans celui des J.O.

Références

- Bartabas (2020) *D'un cheval l'autre*. Paris, Gallimard.
- Berger J. (1989) The horse: Noble steed or wild menace? In : R.J. Hoage (ed.), *Perceptions of animals in American culture*, Washington D.C., Smithsonian Institution Press, 101-112.
- Bigo S. (1986) Le cheval, mythe ou réalité ? *Cheval Magazine* 186, 26-28.
- Cassart C., Moirant R. (1979) *Dictionnaire du cheval et du cavalier*. Paris, Maloine.
- Chevalier V. (1990) Les pratiquants de l'équitation : une population et ses mouvements. *Population* 45, 661-666.
- Deslandres Y. (1990) Les modes vestimentaires dans la société occidentale. In : J. Poirier (ed.), *Histoire des mœurs : I. Les coordonnées de l'homme et la culture matérielle*. Paris, Gallimard, Encyclopédie de la Pléiade, 1032-1073.
- Digard J.P. (1995) Cheval, mon amour. Sports équestres et sensibilités "animalitaires" en France. *Terrain* 25, 49-60.
- Digard J.P. (2004) *Une histoire du cheval. Art, techniques, société*. Arles, Actes Sud.
- Elias N. (1939) *La civilisation des mœurs* ; trad. fr. Paris, Calmann-Lévy (1973).
- Faucompre E. de (1990) *La selle et le costume de l'amazone à travers les âges*. Lausanne, Favre (« Caracole »).
- Guimelli C. (1988) Aggression idéologique, pratiques nouvelles et transformation progressive d'une représentation sociale : la représentation de la chasse et de la nature chez des chasseurs languedociens. Thèse de doctorat en psychologie, Université d'Aix-Marseille I.
- Hemingway E. (1932) *Mort dans l'après-midi*. Paris, Gallimard, Folio (1987).
- Leroi-Gourhan A. (1945) *Milieu et technique*. Paris, Albin Michel.
- Lizet. B. (1975) La relation homme-cheval. In : *L'Homme et l'animal*, Paris, Institut International d'Ethnosciences, 341-349.
- Lizet. B. (1996) *Champ de blé, champ de course. Nouveaux usages du cheval de trait en Europe*. Paris, Jean-Michel Place.
- Milliet J., Digard J.P. (1989) Une enquête sur les nouvelles sensibilités à l'égard des animaux domestiques. *Anthropozoologica* 10, 31-47.
- Pellier J. (1897) *La selle et le costume de l'amazone*. Paris ; rééd. : Paris, J.M. Place (1987).
- Pellier J. (1900) *Le langage équestre*. Réédition : Paris, J.M. Place (1993).
- Pilley-Mirande N. (1997) *Le secret des chuchoteurs*, Paris, Belin.
- Pociello C. (1983) La force, l'énergie, la grâce et les réflexes. Le jeu complexe des dispositions culturelles et sportives. In : C. Pociello (ed.) *Sports et société. Approche socio-culturelle des pratiques*, Paris, Vigot, p. 197.
- Tourre-Malen C. (2001) Comment l'équitation vient aux femmes. *Internationale de l'Imaginaire* 14, 17-42.
- Tourre-Malen C. (2004) Des Amazones aux amazones. Équitation et statut féminin. *Techniques & Culture*, 43-44, 143-157.
- Tourre-Malen C. (2006) *Femmes à cheval. La féminisation des sports et des loisirs équestres : une avancée ?* Paris, Belin.
- UNIC (1993) *Annuaire ÉCUS. Tableau économique, statistique et graphique du cheval en France. Données 1992*. Paris, Union Nationale Interprofessionnelle du Cheval.